

COMMUNE DE VERNIER

QUESTION ECRITE

au sens de l'article 47 du règlement du Conseil municipal de Vernier

DEONTOLOGIE

Lors du *Wake-Up and Run* du 28 avril 2023, une conseillère municipale, membre du groupe Le Centre-Vert'Libéraux, bénévole à la buvette dans les jardins de la Mairie, a été vertement prise à partie par Monsieur Gian-Reto AGRAMUNT, Maire, qui lui a publiquement reproché devant plusieurs agents municipaux ses votes notamment sur le budget et le règlement du personnel.

Est-ce que le Conseil administratif dispose d'un code de déontologie à disposition de ses membres qui n'auraient pas saisi le respect des principes démocratiques élémentaires ?

Le Centre-Vert'Libéraux Pour le PDC :

Yves Magnin

Conseiller municipal

Vernier, le 16 mai 2023